

MARCHE DE NOEL DE MAUSSANE LES ALPILLES –

EDITION 2024 – Week-end du 13 au 15 décembre.

La Commune de Maussane les Alpilles organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester souhaitant obtenir un titre permettant d'occuper un chalet parmi les 10 chalets installés sur la place Laugier de Monblan en vue de proposer à la vente divers produits répondant expressément au thème de ce marché.

Procédure de mise en concurrence pour l'attribution de chalets au sein du marché, en application de l'article Article L2122-1-1 (en vigueur depuis le 21 avril 2017) du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT à votre dossier de candidature :

- Photographies couleur des produits ou services proposés ;
- Extrait d'inscription au Registre de commerce datant de moins de 3 mois, ou tout autre document attestant de votre qualité de commerçant ou d'auto-entrepreneur.
- Tout autre élément que vous souhaitez porter à la connaissance de la Commission de sélection.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EST A RETOURNER AVANT LE

Mardi 15 octobre 2024 A LA MAIRIE DE MAUSSANE LES ALPILLES

CANDIDATURE AU VILLAGE DE NOEL

1^{ère} candidature

vous avez déjà participé...OUI /NON année.....

Vous souhaitez :

Un chalet partagé (dans ce cas chaque partenaire doit remplir un dossier)

je n'ai pas de partenaire, selon attribution.

- Un chalet entier (4m/2m)

COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Nom commercial.....Année de création :
.....

Nom/ Prénom du gérant :.....

Adresse
complète :.....
.....

Tél :Tél. mobile

E-mail :

Site internet :

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS PROPOSÉS

Alimentation Décoration Artisanat local

Jeux et jouets Habillement (exclusivement rattaché au thème de Noël)

Vos produits sont-ils labellisés ?
.....

Provenance des produits (secteur géographique des producteurs/fournisseurs)
.....

Modalités d'approvisionnement
.....

| Produit principal | Fourchette de prix | Fabrication Oui/non | Revente Oui / non | Si revente, localisation du fournisseur |
|----------------------|--------------------|---------------------|-------------------|---|
| | | | | |
| Produits secondaires | Fourchette de prix | Fabrication Oui/non | Revente Oui / non | Si revente, localisation du fournisseur |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIETE

N° de registre du commerce et des sociétés (joindre photocopie de moins de 3 mois) :

.....

N° de registre des métiers (joindre photocopie) :

.....

Statut juridique de la société :

Envisagez-vous d'embaucher pour la période du marché si votre candidature est retenue ?
 Oui Non

Attestation d'assurance en cours de validité à joindre au dossier, portant la mention qu'elle couvre l'utilisation d'un chalet de Noël pour la période concernée.

NB : nos chalets -échoppes commerciales mesurent 4 mètres sur 2 mètres, équipés d'étagères, d'un comptoir, d'un éclairage, d'un branchement électrique d'une puissance de 3 Kva. d'une porte d'accès sécurisée sur le côté.

Le candidat s'engage à être présent dans le chalet qui lui serait attribué, durant les heures d'ouverture du marché de Noël (de 17 h jusqu'à 21h00 le vendredi 13 décembre et de 10h30 à 20h00 le samedi 14 et le dimanche 15 décembre).

LE TARIF DEMANDÉ POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CHALET COMPLET EST DE 150€ (Pour un chalet partagé, un demi-tarif sera appliqué).

Le2024

Lu et accepté

Le Candidat (signature + tampon)

1

LISTE DE PRODUITS SOUHAITÉS POUR LE MARCHÉ DE NOEL

JEUX & JOUETS (JEUX EN BOIS / PUZZLES 3D / OURS EN PELUCHE ...)

HABILLEMENT (VÊTEMENTS BRODÉS POUR ENFANTS / VETEMENTS D'HIVER (PULLS en laine/
ECHARPE, GANTS ...) / MAROQUINERIE

DECORATIONS DE NOËL (SANTONNIER / Vendeur de sapins ...)

ALIMENTATION (PANETTONE ITALIEN & PÂTES / VINS LOCAUX / SPÉCIALITÉS LOCALES DE NOEL /
TRUFFES ET PRODUITS À BASE DE TRUFFES / CHARCUTERIE / APÉRITIFS, LIQUEURS, ARMAGNACS /
CHOCOLAT / PAINS D'ÉPICES / FOIE GRAS CASSOULET – CONFIT / PÂTES DE FRUIT / COMTÉ, CANTAL &
ROQUEFORT, / CHOCOLATS / CONFITURES ARTISANALES, HUILE D'OLIVE, SIROPS / MIEL / MARRONS
CHAUDS / CREPES AU CHOCOLAT ...)

ARTISANAT LOCAL.

2

Proposition de critères d'attribution des chalets

Les chalets seraient attribués sur proposition du Comité municipal qui sélectionnerait les candidatures en application des critères suivants et sur un total de 100 points.

Le souhaite est d'obtenir un marché de qualité, avec des produits artisanaux, locaux, en rapport avec le thème de Noël

1- Produit en rapport avec le thème de Noël (+ Qualité et originalité des produits proposés)
: attribution de points allant jusqu'à 30 points selon appréciation de la Commission de sélection.

2- le caractère artisanal du marché étant privilégié, ce critère sur 20 points étant entendu que la sélection sur ce critère sera effectuée de la manière suivante :

- artisan/créateur/producteur/artisan-commerçant/fabricant/producteur agriculteur/ artiste libre : attribution de 20 points
- revendeur/ commerçant : pas d'attribution de points

3 La pertinence des prix

(une tarification excessive serait pénalisante pour le candidat) 15 points.

4 - Adresse de l'atelier, du commerce ou du lieu de fabrication :

- adresse au sein de la vallée des Baux : attribution de 10 points ;
- adresse au sein du Parc naturel des Alpilles : 5 points ;
- adresse hors PNRA : pas d'attribution de points.

5- Démarche écoresponsable volontariste :

- démarché initiée avec des produits locaux, dotés d'un écolabel, d'une IGP, d'une AOC, démarche de recyclage des matières etc. : attribution de 20 points ;
- absence de toute démarche écoresponsable : pas d'attribution de points.

6- Animation éventuellement proposée sur site : bonus de 5 points.